

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2024

LOUER EN TOUTE CONFIANCE - (N° 2057)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette PPL souhaite réinstaurer un dispositif voté par la majorité socialiste en 2014 mais qui n'a jamais été appliqué, preuve s'il en fallait une que la majorité des acteurs du secteur ne croyaient pas en cette solution.

Par ailleurs, les défauts de cette mesure n'ont pas été corrigés dans ce "nouveau" dispositif. Il est ainsi possible de souligner:

- Un **coût très élevé pour les finances publiques** (estimé à 1,4 milliards d'euros par les auteurs de la PPL) ;
- Une **déresponsabilisation des locataires**, par la mise en œuvre d'une forme de « *permis de ne pas payer* », entraînant une augmentation des risques d'impayés ;
- Une **concurrence déloyale avec le secteur des assurances** ;
- Une **nouvelle charge administrative**. Alors que la garantie VISALE pour les locataires fonctionne, la GUL pourrait entraîner des complexités administratives supplémentaires, tant pour les propriétaires et les locataires que pour l'État, ce qui pourrait décourager l'investissement privé dans le secteur immobilier.

De plus, le dispositif proposé n'évoque **pas de conditions précises** et **ne prend pas en compte la réflexion actuellement engagée** par le secteur pour construire une solution mutualisée.

Aussi, parce que cette proposition de loi ne répondra pas à la crise du logement que traverse notre pays, tout en pénalisant fortement nos finances publiques, l'objet de cet amendement est de supprimer son article 1er.